

Employeur et lettre de démission

Par tine21, le 24/02/2011 à 16:30

Bonjour,

Mon ex patron, at il le droit de faire une copie de ma lettre de licenciement, à un tiers sans mon autorisation.

Ne serait elle pas personnelle, et lui tenu au secret professionnel.

Merci d'avance de votre réponse sincère.

Par jrockfalyn, le 24/02/2011 à 17:34

Bonjour,

En principe, l'employeur, destinataire du courrier peut en faire l'usage qu'il veut, à condition de ne pas nuire volontairement au salarié démissionnaire.

Il conviendrait de savoir à quel usage a été réservé la copie du courrier de démission.

Ainsi, si la copie a été fournie à une administration (Pôle emploi, inspection du travail, impôts, URSSAF...) il n'y a pas lieu de lui en faire grief. Il en est de même si le courrier a été fournie aux institutions représentatives du personnel aux fins de preuve de la démission.

A suivre, donc.

Cordialement

JR

Par tine21, le 28/02/2011 à 14:55

Bonjour jrockfalyn,

Merci de m'avoir répondu aussi rapidement, je prend note de votre message.